

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-04

AVIS est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 5 septembre 2023 à 20h00, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative aux distances séparatrices pour la gestion des odeurs d'un élevage porcin situé sur le lot n° 2 210 447 (7^e rang). Les distances visées sont de 193 mètres, 208 mètres, 143 mètres, 192 mètres et 166 mètres pour les résidences aux 1109, 9^e rang, 1126, 9^e rang, 1133, 9^e rang, 1164, 9^e rang et 1167, 9^e rang respectivement.

En vertu des dispositions de la section 22 du Règlement de zonage n° 2017-324, la distance requise pour des résidences voisines est de 256 mètres.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 10^e jour du mois d'août 2023.



Jolyane Lamarche
Greffière adjointe